LA SAINTE



AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame-de-Fatima — N° 169— Décembre 2008

Prunay, Reims — Charleville-Mézières — Joinville — Troyes — Saint-Quentin Prix de revient : 0,50 euro

Retour sur une

excommunication

LE MOT **DU PRIEUR**

Monseigneur Fellay nous a invités à Lourdes à une nouvelle croisade du rosaire afin d'obtenir du Ciel, par l'intercession de la Vierge

immaculée, le retrait du décret d'excommunication qui frappe de manière inique les quatre évêques de la Fraternité et qui entache aux yeux du commun la mémoire des deux évêques consécrateurs, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro-Mayer. Revenons donc vingt ans en arrière, au moment où notre fondateur accomplit l'opération survie de la Tradition en sacrant quatre évêques à Ecône, le 30 juin 1988. Le décret d'excommunication tombait le 1er juillet, signé de la main du cardinal Gantin. Le pape Jean-Paul II publiait le 2 juillet son Motu Proprio Ecclesia Dei adflicta qui expliquait les raisons de cette peine prononcée contre Mgr Lefebvre. Ce rappel des débats de l'époque pourra nous faire com-

prendre que la levée de ce décret fera sauter un nouveau verrou posé par les modernistes, verrou qui vise à interdire aux fidèles l'accès à la foi de toujours.

Cette peine canonique de l'excommunication est prévue

pour sanctionner un schisme, c'est-à-dire le refus des autorités de l'Eglise et la volonté de créer une église indépendante de la hiérarchie catholique. C'est Pie XII qui avait prévu qu'un sacre épiscopal sans mandat du souverain pontife entraînât de manière automatique cette peine de l'excommunication, face aux sacres schismatiques conférés dans l'église patriotique chinoise. Nous voyons donc que le lien entre schisme et sacre épiscopal sans mandat pontifical n'est pas un lien de nature : leur relation est une disposition disciplinaire récente dans l'Eglise. Si donc des nécessités particulières de l'Eglise légitiment un tel sacre et que celui qui le confère exclut toute volonté schismatique, la peine ne doit pas s'appliquer. Mgr Lefebvre a jugé que l'état de crise dans laquelle se trouvait alors l'Eglise, et qui continue, hélas ! de nos jours, non seulement lui permettait de sacrer des évêques sans l'accord du pape mais lui en imposait même le devoir pour la survie du sacerdoce catholique et le bien de tous les fidèles attachés à la doctrine et à la messe de toujours. Cet acte s'oppose peut être aux dispositions particulières du code de droit canonique mais est légitimé par la loi suprême qui gouverne ce même code : le salut des âmes. Il s'a-

git de l'exercice de la vertu d'épikie qui dans des cas particuliers s'oppose à la lettre de la loi pour en respecter l'esprit et les principes supérieurs.

Il est à noter que même si les autorités romaines ne sont pas encore disposées à reconnaître l'état de nécessité dans lequel se trouve l'Eglise à cause des erreurs modernistes et des principes libéraux qui s'y sont introduits, ces mêmes autorités peuvent reconnaître que Mgr Lefebvre a agi de bonne foi, sans intention schismatique, ce qui suffit amplement pour lever le décret des excommunications.

Mais essayons de poursuivre un peu plus l'analyse des motifs avancés de cette peine canonique. Le Motu Proprio du 2 juillet 1988 affirme que l'acte posé par Mgr Lefebvre est schismatique car il constitue un refus pratique de la primauté du pape. Nous avons vu qu'il n'en est rien : il s'agit d'un acte qui s'oppose à

> une volonté particulière du pape mais non d'un refus de son autorité. Et cette apparente désobéissance n'est possible que parce que l'ordre du pape va manifestement contre le bien de l'Eglise. Refuser d'obéir à son père dans

une circonstance particulière, parce que son ordre s'oppose à une loi supérieure, n'est en rien un refus de l'autorité paternelle. Le pape Jean-Paul II poursuit en indiquant qu' « à la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition ». Ainsi, au-delà de l'acte même de la consécration épiscopale, c'est davantage une position doctrinale, une notion de la Tradition, qui est considérée comme schismatique. C'est vraiment la Tradition excommuniée. Et pourtant, il est manifeste pour tout catholique qui connaît son catéchisme que c'est Mgr Lefebvre qui garde la notion catholique de la Tradition et que ce sont ses adversaires qui ont inventé un nouveau concept de Tradition vivante, en rupture avec tout l'enseignement de l'Eglise. Ce sont eux qui sont schismatiques.

Si nous prenons le catéchisme de saint Pie X, nous y lisons que la Tradition, l'une des deux sources de la Révélation avec l'Ecriture Sainte, se définit comme « la parole de Dieu qui n'est pas écrite, mais qui, communiquée de vive voix par Jésus-Christ et par les Apôtres, est parvenue sans altération de siècle en siècle jusqu'à

nous par le moyen de l'Eglise ». La Tradition, c'est le dépôt de la vérité révélée, complet à la mort du dernier des apôtres, et que l'Eglise doit conserver saintement et exposer fidèlement. Le décret Lamentabili du pape saint Pie X condamne une proposition moderniste qui affirme : « la Révélation qui constitue l'objet de la foi catholique n'a pas été complète avec les Apôtres ». Si cette Tradition est vivante, c'est qu'elle est prêchée au cours des siècles par les organes vivants du Magistère et qu'elle produit la vie de la foi dans les âmes fidèles. Certes, cette Tradition connaît un progrès, qualifié d'homogène, dans le sens où une vérité contenue dans le dépôt est connue avec plus de clarté au cours des siècles, soit un progrès par explicitation. Ainsi, le terme de transsubstantiation, élaboré par la théologie scholastique, rend parfaitement compte des paroles de Notre Seigneur qui institue le sacrement de l'Eucharistie et nous permet de mieux appréhender ce mystère. La Tradition est comme une fleur qui déploie ses pétales au fur et à mesure que le soleil se lève dans le ciel. Nous pouvons aussi la comparer à un signal sonore qui est perçu de plus en plus parfaitement suivant les progrès que l'Esprit Saint fait réaliser à l'Eglise au cours des siècles pour sa perception. Mais ce n'est pas le signal qui est modifié, c'est la manière de le percevoir qui s'affine et se perfectionne. Couper l'émission de la Révélation, qui nous vient du Sauveur, pour se brancher sur les bruits du monde, ce n'est pas rendre la Tradition vivante, c'est la trahir et la dénaturer.

Face à cette Tradition catholique, les modernistes, qui sont essentiellement évolutionnistes, ont élaboré ce concept d'une Tradition vivante qui est coupée de son contenu objectif transmis au cours des siècles et ne tient plus compte que de son organe de transmission actuel. Est contenu dans la Tradition ce qui est enseigné aujourd'hui par les autorités de l'Eglise, ces enseignements fussent-ils en contradiction avec ce qui a toujours

été enseigné dans l'Eglise. C'est une Tradition amputée de son universalité temporelle au profit d'une bien fragile et factice unanimité présente. C'est la méconnaissance de la soumission du Magistère à ce dépôt objectif dont il n'est que le gardien, la foi livrée à l'arbitraire du moment. C'est ce concept moderniste qui est incomplet, car il évacue 20 siècles d'histoire de l'Eglise, et qui est contradictoire, car il veut intégrer aux vérités de la foi des éléments étrangers et contraires à la Révélation : les valeurs du monde moderne. D'ailleurs, dans le Motu Proprio du 2 juillet 1988, le pape reconnaît la difficulté de bien comprendre le concile Vatican II sur certains points de doctrine « à cause même de leur nouveauté ». Comment peut-on prétendre dans ce cas que ce concile, pastoral répétons-le, et donc sans caractère contraignant pour la foi, s'inscrit dans la Tradition? Nous sommes en plein cercle carré. Que penser également d'un concile qu'il faut encore approfondir des décennies après sa conclusion, sinon qu'il a obscurci et embrouillé durablement la vie de l'Eglise.

Si donc nous demandons la levée de ce décret injuste d'excommunication, c'est certes par piété filiale envers Mgr Lefebvre et nos évêques, comme Isabelle Romée, maman de sainte Jeanne d'Arc demandant au pape Callixte III la réhabilitation de sa fille. C'est également pour permettre aux âmes encore timorées de venir s'abreuver sans crainte aux sources vives de la doctrine catholique et des sacrements traditionnels. Mais c'est aussi pour que la notion catholique de Tradition ne soit plus excommuniée et qu'elle retrouve tous ses droits dans l'Eglise, chassant cet ersatz moderniste qui veut concilier les maximes du monde et la foi en Jésus-Christ. Nous avons cette confiance que Notre-Dame, qui écrase victorieusement la tête du serpent, saura vaincre les doctrines hérétiques introduites dans l'Eglise.

Abbé Ludovic Girod





PASSAGE DE LA VIERGE PÈLE-RINE DU DISTRICT DE FRANCE



La Vierge sera reçue dans les chapelles dépendantes du Prieuré à la fin du mois de janvier et durant le mois de février.

- du 11 au 18 janvier : chapelle de l'Immaculée Conception à Saint-Quentin

- *du 19 au 24 janvier :* **cours Notre-Dame des Victoires** à Le-Hérie-la-Viéville

- du 25 au 31 janvier : église Notre-Damede-France à Reims

- *du 1^{er} au 7 février :* **prieuré Notre- Dame-de-Fatima** à Prunay

- du 8 au 14 février : chapelle Saint-Bernard de Troyes

- *du 15 au 21 février* : **couvent des Annonciades** à Joinville

 - du 22 au 27 février : chapelle Saint-Walfroy à Charleville-Mézières

Préparons nous à accueillir dignement et pieusement Notre-Dame de Fatima!

2020202020202020202020202020202020

RÉCOLLECTION DE L'AVENT

Chapelle Saint-Walfroy

Dimanche 14 décembre

13h30 : instruction 14h15 : temps d'oraison 14h45 : temps libre 15h00 : instruction

15h45 : salut du T. S. Sacrement avec chapelet

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Croisade du Rosaire:

Intention du mois de décembre : Le retrait du décret d'excomunication.

Catéchismes:

Reims: Abbé Girod

 $\underline{Enfants}$ (de 5 à 14 ans) : les mercredis 10 et 17 de 14h30 à 16h30.

Adolescents (de 14 à 18 ans) : le mercredi de 16h45 à 17h45 en période scolaire.

<u>Adultes</u> : les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 20h30 à 21h30.

Mardi 9 : les sacrements en général (suite).

Charleville: Abbé Castel

TROYES: Abbé Girod dimanches 14 et 21 de 16h30 à 17h30.

Cercle de la Tradition:

CHARLEVILLE: Abbé Castel

Pas de réunion.

Troyes: Abbé Girod

Pas de réunion.

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

Prunay: Abbé Girod

jeudi 11 de 14h30 à 16h00 : les péchés capitaux (possibilité de confier les jeunes enfants à une institutrice).

Croisade Eucharistique:

Intention du mois de décembre : Pour que les croisés soient pleins de feu pour la Croisade Eucharistique.

PRUNAY (Filles): Abbé Gérard

Réunion samedi 13 de 9h00 à 12h00.

Louveteaux (Meute Bx Charles de Foucauld) :

Réunion samedi 27 de 14h00 à 17h00 au prieuré.

Scouts (garçons de 12 à 17 ans) :

Mini-camp de Noël du 1er au 4 janvier 2009.

N'oubliez pas votre denier du culte pour 2008.

Votre générosité est l'unique condition de notre survie et du développement de l'apostolat.

Reçu fiscal sur demande qui permet une réduction des impôts correspondant à 66% de votre don.

Et toute notre reconnaissance pour votre aide.

AU FIL DU TEMPS ...



Du 25 au 27 octobre : sur le chemin de Lourdes pour ce jubilé, nous étions 153 des diverses chapelles desservies par notre prieuré de Prunay. Certains ont pris la voiture ; d'autres le train. Ceux qui ont choisi le train puis le car (ils étaient quarante) ont commencé leur pèlerinage par un rosaire médité dans le car. A tour de rôle, les enfants récitaient la dizaine suivie d'un chant en l'honneur de Marie.

Le programme des trois jours était dense.

Après le chapelet du samedi devant la Vierge couronnée, les pèlerins ont eu le choix entre le chemin de croix dans la montagne, un autre au bord du Gave et encore un autre dans la basilique souterraine où tous se retrouvèrent pour la Messe solennelle. Si nous étions plus de 18000 sous cette charpente en béton, après le repas du soir nous étions 40000 pour la procession aux flambeaux. La nuit de prières auprès de la grotte a elle aussi contribué à élever nos âmes vers Dieu.

Le dimanche, la messe solennelle fut matinale. Monseigneur Fellay a prêché en cinq langues pendant plus d'une heure, à l'aise et sans papier. Après le dernier Evangile, nous nous sommes rendus en procession auprès de la grotte pour un chapelet médité et l'angélus de midi. Après le repas, nous avons communié dans le chant des vêpres, la procession du Saint Sacrement et la béné-

diction des malades toujours si émouvante. Pendant la nuit suivante, le Saint Sacrement était exposé à l'adoration. Des chapelets ont été médités par des prêtres qui se sont relayés afin de nourrir les âmes assoiffées de vérité.

La journée du lundi a ranimé notre ferveur avec, entre autres, une homélie sur le Saint Rosaire. La procession qui a suivi la messe nous a dirigés de l'autre côté du Gave face à la grotte pour un ultime chapelet médité et l'angélus de midi.

Nous sommes repartis pleins de zèle avec le désir de nous ressourcer encore à la fontaine de grâces offerte par Marie dans son rôle de Mère de nos âmes.









Du 26 au 28 octobre : mini camp scout à Etrepy. La patrouille libre du Prieuré se retrouve dans les bois du château d'Etrepy pour sa première activité de l'année. Les scouts se mettent à l'œuvre pour installer un coin de patrouille qui pourra servir de camp de base pour d'autres activités. Il faut construire une table de salle à manger, une table à feux et un oratoire, le tout dans les règles de l'art du tenon-mortaise. La messe est célébrée chaque matin dans la chapelle du château en présence de nos hôtes, M. et Mme d'Alauzier. Le camp se termine à Vitry-le-François, par la visite de sa grandiose église de style classique.

Mercredi 29 novembre : le Prieur se rend à Suresnes, à la Maison Saint Pie X, siège du District de France, pour présenter son bilan au Supérieur de France et ses assistants. C'est l'occasion de faire le tour des chapelles desservies par le Prieuré et d'établir des perspectives pour les années à venir. Les projets en cours sont l'achat d'un local à Troyes (le projet avance de jour en jour...) et les travaux dans le grenier situé au-dessus des classes de l'école Saint-Rémi. Nous avons là 100 m² disponibles pour agrandir les capacités d'accueil du Prieuré. Le seul souci reste le financement que nous devons trouver sur place pour envisager ces travaux.

Mardi 18 octobre : conférence de M. Alain Toulza, père de l'Abbé Toulza, qui vient présenter à Reims son dernier ouvrage : Le meilleur des mondes sexuels. Il nous expose les raisons de ce combat nécessaire pour la défense de la loi naturelle et de la

famille et nous décrit les puissants groupes révolutionnaires qui luttent pour faire accepter les pires abominations. Même la dernière relaxe en cours de cassation du député Christian Vanneste laisse intacte des lois liberticides pour les défenseurs de l'ordre naturel. M. Toulza dédicace son livre après sa conférence, presque jusqu'à l'épuisement de son stock.

Jeudi 20 novembre : le Prieur se rend à une réunion du MJCF à Reims pour y faire un exposé sur le Motu Proprio Summorum Pontificum du pape Benoît XVI. C'est l'occasion de rencontrer les membres de l'équipe de Reims et de les encourager dans leur apostolat auprès du monde étudiant.

Carnet de Famille

Baptême

Martin Storez, le 1er novembre à Le Hérie.

lère Communion

Louis Altorffer, le 16 novembre à Reims.

Sépulture

Marie Delvallée, le 13 novembre à Flavigny.

Prieuré Notre-Dame-de-Fatima, 3, rue Charles Barbelet, 51360 Prunay Abonnement à La Sainte-Ampoule - Année 2009

Nom :	 . Prénom :
Adresse:	

Un dialogue théologique



Du 4 au 6 novembre dernier, avait lieu au Vatican le premier Forum Islamo-catholique pour établir une instance de dialogue permanent entre les catholiques et l'Islam. Peutêtre devrait-il commencer par se poser la question de la possibilité d'un tel dialogue. Le texte ci-dessous, écrit par un observateur compétent et impartial, suffit à démontrer que la question n'est pas oiseuse.

Mise en garde au lecteur : Même si nous avons jugés ces propos dignes d'intérêt, nous ne les aprouvons pas entièrement.

Pour Rémi Brague, professeur de philosophie arabe et médiévale, auteur de La Loi de Dieu (Gallimard), il est impossible de mettre Jésus et Mahomet sur le même plan.

Les figures de Jésus et de Mahomet sont-elles comparables ?

Abstraction faite de tout jugement de valeur, on ne peut pas mettre Jésus et Mahomet sur le même plan. Mahomet est le porteur d'un message qui n'est pas le sien, mais celui de Dieu. Il s'efface devant le Coran, d'où son surnom d'Al-Amin - celui à qui on peut confier quelque chose de précieux et qui le restituera tel quel. Jésus, en revanche, est lui-même le message. C'est à travers sa personne, ce qu'il dit et ce qu'il fait que Dieu parle.

Le Dieu de Jésus et le Dieu de Mahomet tiennent-ils un langage différent aux hommes ?

Il serait réducteur d'opposer une religion d'amour - le christianisme - à une autre de la justice et de la sévérité, l'islam. (...) Allah efface les péchés des hommes, un peu comme on effacerait une ardoise. Si le croyant désobéit mais croit en Allah sincèrement sans lui associer aucun autre Dieu - un fils, par exemple, à l'instar du christianisme - Dieu passe l'éponge. En revanche, dans la perspective chrétienne, le péché a des conséquences profondes, il blesse et paralyse la liberté de l'être humain. Aussi le Dieu de Jésus entre-t-il dans l'histoire des hommes pour retourner la liberté de l'intérieur. La miséricorde est, dans le premier cas, effacement et, dans le second, guérison.

Vous venez d'évoquer la notion de « liberté ». Quel sens recouvre-t-elle chez Jésus et Mahomet ?

Pour Mahomet, comme dans toute l'Antiquité, elle renvoie à un statut social - est libre celui qui n'est pas esclave. Mais l'islam implique aussi que l'homme soit libre afin de pouvoir être récompensé ou puni justement. Jésus et, surtout, Paul « inventent » l'idée de la liberté comme choix intérieur : le chrétien peut choisir de faire le bien, de douter ou de ne pas croire.

Mahomet est allé plus loin que Jésus en bâtissant, sur terre, dans l'Arabie du VII° siècle, les fondations d'un Etat théocratique. A-t-il contribué à faire de l'islam, dès son origine, une religion indissociable du pouvoir temporel ?

Pour Mahomet, la question de la séparation entre le temporel et le spirituel ne se posait pas, puisqu'il était à la fois envoyé de Dieu, chef d'Etat et chef d'armée. Aux yeux d'une grande partie des musulmans aujourd'hui, d'ailleurs, cette séparation est perçue de façon négative, comme l'abandon à autre chose qu'à Dieu d'un pouvoir qui revient légitimement à celui-ci. D'après l'historiographie officielle, Mahomet a d'abord rassemblé quelques disciples à La Mecque, en a été chassé puis est devenu, à Médine, le chef de ce qu'il faut bien appeler un Etat - rudimentaire certes, mais un Etat tout de même. Il a levé un impôt révolutionnaire, dont les destinataires étaient Mahomet lui-même, les collecteurs d'impôt, les combattants, les pauvres...

Jésus, lui, n'a jamais dirigé un Etat. Au contraire, il a posé clairement le principe de la séparation entre le politique et le divin, en déclarant: "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu" (Luc, XX). Il entendait par là qu'il fallait laisser César s'acquitter de sa tâche dans le domaine qui le concernait, celui du monde terrestre. Mais ce même César restait soumis au jugement moral. En réalité, le vrai problème posé aujourd'hui par l'islam est son lien non pas avec le politique, mais avec le juridique.

Oue voulez-vous dire?

L'islam ne privilégie, en principe, aucun régime politique. Mais, quel que soit le régime, il ne peut y avoir de législateur humain. C'est Dieu, par le Coran et la personne du Prophète, qui établit les normes et permet au croyant de distinguer ce qui est obligatoire, recommandable, neutre, blâmable et interdit. Mahomet est le « bel exemple » que le croyant peut imiter. Après sa mort, les musulmans ont tiré de sa vie et ses paroles une législation précise, sur les gestes de la prière, les soins corporels, etc. Dans le christianisme, l'imitation de Jésus-Christ porte plus sur son attitude intérieure que sur ses actions.

Autre divergence : Jésus ne fait jamais usage des armes, alors que Mahomet combat sans relâche pour propager sa foi. Cette divergence, de taille, rend-elle inévitable la confrontation entre les deux religions ?

La violence se trouve aussi dans l'Ancien Testament, comme récits et commandements d'extermination (...) Jésus luimême dit: "Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive" (Matthieu, X, 34). Son message est "tranchant" et oblige à des décisions "tranchées", mais il n'a jamais touché une arme... Le Coran est le seul livre sacré qui donne des ordres offensifs "ouverts", dirigés non contre un ennemi particulier, mais contre les "infidèles". Malheureusement, on peut mettre qui l'on veut dans cette catégorie! Les islamistes y rangent ainsi les sionistes, les Américains, voire les chrétiens qui "associent" à Dieu Jésus et Marie (sic). Mahomet vivait dans la société bédouine du VII° siècle, où les razzias de caravanes étaient très fréquentes. Toutefois, commanditer des assassinats politiques ou faire exécuter en masse des prisonniers était nouveau. Les vies du Prophète (Sîra) publiées aujourd'hui sont souvent édulcorées. Dans la plus ancienne, écrite d'ailleurs un bon siècle et demi après les faits, Mahomet fait torturer un captif pour lui faire avouer où il a caché son argent. Le passage est dans la traduction d'A. Badawi

Bien entendu, tout cela n'a pas empêché la civilisation islamique de connaître des moments de paix et de grande richesse culturelle, ni les chrétiens de commettre des crimes.

Un dialogue entre le christianisme et l'islam est-il possible?

Sur le plan strictement théologique, c'est bien difficile. Ne serait-ce que parce que l'islam s'est compris et construit lui-même comme un postchristianisme. En revanche, le dialogue peut s'établir entre musulmans et chrétiens sur les vertus que l'humanité a en commun : sens de l'honneur et de la parole donnée, justice, solidarité... A mon sens, il vaut mieux parler avec les musulmans du prix du pétrole ou de l'urbanisme des banlieues que d'Abraham! Une chose est sûre : dissimuler les différences au profit d'une bouillie consensuelle mettant le christianisme et l'islam dans un même sac, celui des « religions d'Abraham », ne fait qu'envenimer les relations. S'ils veulent instaurer un respect mutuel, les croyants, chrétiens comme musulmans, ne doivent pas mettre leur religion dans leur poche.

Tiré de **L'Express** : Propos recueillis par Claire Chartier, publié le 29/10/2008 15:27 mis à jour le 03/11/2008 11:57

Un fait qui en dit long: Le ministère marocain de la Communication a annoncé vendredi (Note de la rédaction: 31 octobre) avoir interdit l'entrée au Maroc de l'hebdomadaire français L'Express international, à cause d'un dossier portant "atteinte à l'islam".

Il s'agit du numéro 2991 de L'Express daté du 30 octobre au 05 novembre, a ajouté le ministère dans un communiqué, sans préciser quel article du dossier était à l'origine de l'interdiction.

Le magazine a fait sa couverture avec "Le choc Jésus-Mahomet, leur itinéraire, leur message, leur vision du monde" (Note de la rédaction: l'article cité fait partie de ce dossier).

La mesure a été prise en vertu de l'article 29 du Code marocain de la presse, a-t-on ajouté à Rabat. Selon cet article, le ministre de la Communication peut, par une décision motivée, interdire des publications étrangères "lorsqu'elles portent atteinte à la religion islamique, au régime monarchique, à l'intégrité territoriale, au respect dû au roi ou à l'ordre public".

Ce gros dossier est rédigé, selon l'hebdomadaire, à l'occasion d'une réunion d'une cinquantaine de dignitaires catholiques et musulmans, le 4 novembre à Rome, pour "aider le dialogue entre l'islam et le christianisme".

Le directeur de la rédaction "ne comprend pas"

Parmi les six articles, consacrés notamment à ce qui sépare les deux religions, l'un est titré "Jésus, le message rebelle", un autre "Mahomet, prophète et guerrier".

Interrogé à Paris par l'AFP, Christian Makarian, directeur délégué de la rédaction et auteur du livre "Le choc Jésus-Mahomet", a dit ne "pas comprendre".

"Afin de ménager la sensibilité religieuse au Maghreb, nous avons changé la couverture de l'édition internationale qui porte un visage de Mahomet caché, conformément à l'usage islamique. Et malgré cette attention particulière nous sommes saisis. Je ne comprends pas", a affirmé Christian Makarian.

Le dossier parle du "rapport conflictuel" que peut avoir l'islam avec les autres religions, mais ne contient "nul part de propos offensant" sur cette religion, a-t-il ajouté.

Il est "probable" que le magazine soit aussi saisi en Algérie et en Tunisie, selon l'Express. (avec AFP)